

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans
 FONDÉE le 1er SEPTEMBRE, 1877
 Publiée trois fois par semaine
 Mardi, Jeudi, Samedi
 par la
NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LTD.
 Prix de l'Abonnement
 ÉDITION TRIMESTRIÈRE
 Une semaine Un mois Un an
 Pour les États-Unis \$1.50 \$4.00 \$12.00
 Pour l'étranger \$2.00 \$5.00 \$15.00
 ÉDITION HEBDOMADAIRE
 Pour les États-Unis \$2.00
 Pour l'étranger \$3.50
 Bureaux: 520 rue Conti, Nouvelle-Orléans, La.
 Entrepris à la poste de la Nouvelle-Orléans, La., comme matière de deuxième classe, conformément à l'acte du 3 mars, 1879.
 L'ABELLE SERA VENDUE AUX ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS:
 H. Hill, 108 St. Charles. Crouzet's Pharmacy, Conti and St. Charles.
 C. B. Mason, 138 Royal. Bourbon.
 Wolf Clear, 129 Royal St. Laporte, 108 St. Charles.
 Wallace, Canal and Poyal. Smoke House, 727 Derberville.
 Comptroller Hotel. Arme Cigar Stand, 117 Royal.
 Hotel Continental. Murray, Carondelet & Gravier.
 Bennett Photo Supply, 313 St. O. Dillman, 137 St. Charles.
 Canal and Rampart. Canal and St. Charles News Stand.
 Comus News Stand. St. Charles and Poydras.

AFIN D'ÉVITER LE GASPILLAGE
 Très peu de personnes savent la grande valeur que représente les bestiaux tués par les trains de chemin de fer aux États-Unis, et n'ont pas idée des pertes considérables occasionnées sous ce rapport — un gaspillage inutile. Une lettre récente du président B. F. Bush, de la "Missouri Pacific Railroad" donne des détails, d'une façon éloquent, sur le sujet.
 M. Bush a fait imprimer des affiches, dans lesquelles il donne le chiffre des pertes causées. Il démontre que durant les cinq années finissant au 30 juin dernier, quinze lignes de che-

min de fer ont tué un total de 121,596 bêtes de bestiaux dans seulement les états de Missouri, Arkansas et la Louisiane — approximativement dix bêtes par mille de la voie parcourue, entraînant une perte totale actuelle en valeur, de huit millions de dollars. Ce montant d'argent suffirait à alimenter, en viande, une armée de 125,000 hommes pendant une année. Ce gaspillage est principalement causé par une négligence, qui pourrait être évitée en grande partie en prenant les simples précautions suivantes, suggérées par les officiers des chemins de fer:
 "Que les propriétaires tiennent leurs bestiaux enfermés, et ne leur permettent pas de rôder le long des voies ferrées;
 "Que les officiers adoptent des ordonnances, prohibant le bétail d'errer ça et là sur les routes publiques, etc.;
 "Que les surveillants et voyers, fassent un appel personnel aux propriétaires de bestiaux, de garder leurs animaux dans des enclos;
 "Que les mécaniciens de chemin de fer, prennent toutes les précautions possibles pour éviter de renverser les bêtes sur la voie, et de faire un rapport à cet effet;
 "Que les surveillants tiennent les bestiaux éloignés des voies ferrées, soient à ce que les portes des enclos soient fermées, entretenir les barrières en bonne condition, surtout dans les localités où il y a un grand nombre de bêtes à cornes;
 "Que les éditeurs de journaux, donnent une grande publicité, à cet effet;
 "Que chacun persiste, à donner personnellement son aide, pour mener à une bonne fin l'entreprise.

DEGUISE EN FEMME
 La découverte d'un espion boche dans les Hautes Alpes
 "L'Éclaircur de Nice" publie le récit d'une rocambolesque affaire d'espionnage qui met en émoi le département des Hautes Alpes.
 M. X..., propriétaire d'une usine aux environs de Guillestre, avait contracté un engagement spécial comme automobiliste. Il fut d'abord affecté au service du préfet. Mais jugeant sans doute qu'il serait mieux au service de la place, il demanda et obtint d'être détaché.
 Un poilu, retour du front, et qui avait du flair, eut connaissance de certains agissements dans l'intérieur domestique de l'automobiliste qui lui parurent suspects. Il en fit part à qui de droit.
 Pour une fois M. Qui de Droit se remua. Le résultat fut l'arrestation de la bonne de l'automobiliste en question, dans les conditions suivantes, que nous empruntons au "Courrier des Alpes".
 Dernièrement, un monsieur sonnant à la porte d'une résidence de millionnaire de notre ville et demandant avec insistance à voir une certaine bonne. Disons, pour plus de clarté, que la bonne en question était une Allemande, et jadis-sait de la confiance absolue de ses maîtres au service desquels elle était depuis quatre ans.
 Comme la bonne était dans sa chambre, et que le monsieur indiscret insistait outre mesure, la patronne vint se mêler à la conversation.
 — Je désirerais parler à Mlle X.
 — Impossible, monsieur, elle est dans sa chambre.
 — C'est bien, j'y monte.
 — Ça, non, monsieur.
 Le monsieur se fait connaître. Service de la Sécurité générale.
 — Allez chercher votre bonne, et surtout, ne la prévenez de rien.
 La bonne descend. Le détective, sans le moindre respect, la saisit par le chignon, qui lui reste dans les mains! C'était un espion allemand déguisé en femme qui, depuis quatre ans, travaillait sous ce déguisement. Les plans qui étaient dans sa chambre furent saisis, l'espion fut coffré et la patronne en fera peut-être une maladie, car cette bonne-femme lui servait de femme de chambre depuis deux ans!

EXERCICES
 (Answer the following questions by using pronouns instead of the words in black.)
 1. Prenez-vous votre crayon? 2. A qui M. Pellet donne-t-il cette clé? 3. Où mettez-vous vos livres? 4. Mme Paul écrit-elle des questions? 5. Avez-vous mon mouchoir? 6. M. Richard et M. Touchard ont-ils leurs lettres? 7. Avons-nous des leçons de français? 8. Qui donne les leçons? 9. Combien de leçons prenez-vous? 10. M. Girard a-t-il deux crayons? 11. Avez-vous plus de crayons que moi? 12. Que donnez-vous à M. Bénéard? 13. Que vous passe Mme Paul? 14. Que donne le professeur à ses élèves? 15. Que m'envoyez-vous? 16. Mme Lafond parle-t-elle à Mlle Duval? 17. Que disent Mmes Moreau à Mme Lepage? 18. Que vous donne M. Murat? 19. Qu'est-ce que je vous donne? 20. Qu'est-ce que je passe à M. Paul.
 21. M. Durand vous passe-t-il l'encrier? 22. Me donnez-vous vos livres? 23. M. Paul dit-il son nom à M. Richard? 24. M. Guillet vous demande-t-il cette circulaire? 25. Envoyez-vous la lettre à Mme Girard? 26. M. Collin vous donne-t-il des plumes? 27. Ce professeur donne-t-il des leçons d'anglais à ces demoiselles? 28. Envoyez-vous ces lettres à Mlle Leroux?
 (Make questions for the following answers by using nouns instead of the pronouns in black.)
 1. Oui, je le prends. 2. Non, je ne la pousse pas. 3. Oui, vous me les donnez. 4. Oui, il en reçoit. 5. Non, elle ne lui en donne pas. 6. Oui, je les lui passe. 7. Non, je ne leur en envoie pas. 8. Oui, ils leur en donnent. 9. Oui, ils vous les envoient. 10. Non, je n'en ai plus. 11. J'en ai plus que lui. 12. Nous en avons moins qu'elle. 13. Nous en avons plus qu'eux. 14. Nous lui en envoyons deux.

VIEUX SOLDAT ÉTAIT CONSTIPÉ
 Il dit que "Black-Draught" l'a guéri de sa maladie de 12 ans
 Scottville, N. C. — M. James Dickson, un vieux résident de cette ville, et vétéran de la guerre civile a récemment fait la déclaration suivante: — "Je suis âgé de 67 ans; suis un vieux soldat de la guerre de '61. Pendant douze années, j'étais constipé. Les médecins disaient que je ne guérirais pas; mais maintenant je suis leur prouver le contraire. J'ai pris pour la valeur de plusieurs dollars de pastilles pour le sang; mais elles ne m'ont fait aucun bien. Puis je me servis de votre "Black-Draught" et à peine avais-je consommé un paquet, que je fus soulagé de mon état de constipation. Après avoir pris deux ou trois paquets je fus entièrement guéri. Aussi je le recommande à tous mes amis."
 Des milliers de personnes ont, dans les dernières 70 années, été soulagées de la constipation en prenant du "Black-Draught" de Thedford. Beaucoup de familles ne peuvent se passer de "Black-Draught" et en ont toujours à domicile, pour s'en servir au moindre symptôme de constipation, d'indigestion, d'atoniques bilieuses, et d'autres troubles hépatiques.
 "Black-Draught" est un remède entièrement végétal, et sans aucun effet désagréable. Il est bon pour jeunes et vieux. Procurez-vous un paquet chez votre pharmacien, et prenez une dose ce soir.
 Vous vous sentirez mieux le lendemain. Prix 25c le paquet. Coûte seulement un sou la dose. Ad.

IT'S A PLEASURE TO TRAVEL
 With the splendid service provided by the
SOUTHERN RAILWAY SYSTEM
2 Trains to Cincinnati
 Leave New Orleans 8:15 A.M. 7:30 P.M.
 Arrive Cincinnati 6:35 P.M. 6:20 A.M.
 Arrive Washington 7:30 P.M. 7:30 P.M.
 Arrive Philadelphia 10:30 P.M. 11:12 A.M.
 Arrive New York 11:30 P.M. 11:30 P.M.
 THROUGH TRAINS TO THE EAST
 Leave New Orleans 8:15 A.M. 7:30 P.M.
 Arrive Chattanooga 10:30 P.M. 11:12 A.M.
 Arrive Philadelphia 11:12 A.M. 11:30 P.M.
 Arrive New York 11:30 P.M. 11:30 P.M.
 We Will Be Pleased to Arrange the Details of Your Trip
 City Ticket Office, 211 St. Charles St., Phone Main 5512 and Main 792
J. R. WELLS,
 Division Passenger Agent
 NEW ORLEANS, LA.

\$1.00
BATON ROUGE
 Every Sunday
 via
Louisiana Railway and Navigation Co.
 Leave New Orleans 7:00 A. M., Terminal Station, Canal Street.
 CITY TICKET OFFICE
 709 GRAVIER ST.

Communiqué
 En vue de la publicité donnée à l'égard de la malheureuse affaire qui a eu lieu dans le corridor de l'édifice fédéral jeudi dernier, je sens qu'il est de mon devoir afin de me justifier, de livrer à la publicité le rapport suivant:
 La difficulté entre M. H. Genères Dufour et moi, a été provoquée par le fait, de la réorganisation du chemin de fer Orleans-Kenner, lorsque j'ai insisté à ce que tous les actionnaires ordinaires, non garantis, fussent payés avant qu'une distribution fut faite entre les autres personnes intéressées. M. Dufour n'ayant pas consenti à cette proposition, le résultat a été qu'une nouvelle audience a eu lieu devant le juge Foster, résultant en une mise à prix fixée pour la vente de la propriété qui serait suffisante pour payer tous les créanciers. A cette audience qui a eu lieu le 15 septembre, j'ai tenu un igne d'une façon loyale et véridique dans cette affaire, à propos de la valeur réelle de la ligne, et sur la validité des comptes courants. M. H. Genères Dufour qui était présent en cour, mais qui ne prit pas part aux procédures, s'offrit gratuitement et volontairement comme témoin, se fit mettre sous serment, et déclara que le témoignage que j'avais donné était "absolument faux". A ce moment je n'entendis pas distinctement son témoignage, et pour cette raison je résolus d'en demander une copie au greffier en présence de M. John D. Muller. Le greffier ne put me remettre une copie du témoignage à ce moment, à cause qu'il n'avait pas encore été transcrit, mais me le donna la veille de mon départ de la ville pour ma demeure dans le Mississippi, et je eus pas la chance d'avoir une entrevue avec M. Dufour à ce moment là. A mon retour en ville, à 7 heures 45 du matin, jeudi, je fus avisé que l'affaire du raffinage de la vente de la propriété de la ligne Orleans-Kenner, serait discutée à 10 heures ce jour là devant la cour de district des États-Unis. J'avais été également sommé de comparaitre comme témoin, ce même jour à 11 heures, au palais de justice, à Gretna, dans une autre affaire importante, affectant la ligne Orleans-Kenner. Je me mis immédiatement en communication avec les avocats, leur demandant à renvoyer l'audience devant la cour de district des États-Unis, à quelques jours, afin que je puisse être présent. Comme ils refusèrent, je fis appel au Juge Foster, afin d'obtenir un petit délai, mais je n'eus pas de succès. Toutes les procédures ne durèrent que quelques minutes — il n'y eut pas d'argument. Je m'aperçus que M. Dufour était présent à la cour. C'était la première fois que je le voyais, depuis la lecture de son témoignage. M. Dufour, avec les autres avocats, quittèrent la cour, et je le rencontrai à peu près au milieu du corridor entre la porte de la cour et l'ascenseur, et je lui annonçai avoir lu son témoignage donné le 15, et en déclarant que je réclamais une explication et des excuses, ce qu'il refusa de m'accorder. C'est alors que je fis une affaire personnelle entre M. Dufour et moi, et dont le résultat est connu du public. Je ne crus pas alors, ni maintenant, ne crois pas avoir commis un mépris de cour; je ne fis que ce que tout gentleman peut fait dans les circonstances, recevoir une insulte.

Our French Lesson
 DEUXIÈME LEÇON (Dooz' yaim lissoh). DEUXIÈME LEÇON.
 Me (mè), me or to me.
 Nous (noo), us or to us.
 Vous (voo), you or to you.
 Le (là), him or it. Lui (luee), to him, to her; La (lah), her or it. Les (lah), them. Leur (leur), to them.
 Donner (dunnai), to give.
 Recevoir (reessivoohr), to receive.
 Je reçois (zhé risssoah), il reçoit (ill risssoah), nous recevons (noo risssoah), vous recevez (voo risssoah), ils reçoivent (ill risssoahv)
 Apporter (apporrtai), to bring.
 J'apporte (zhapporrt), il apporte (ill apporrt), nous apportons (noo zapporrtah), vous apportez (voo zapporrtai), ils apportent (ill zapporrt).
 Dire (deer), to say. Je dis (shé dee), il dit (ill dee), nous disons (noo deezoh), ils disent (ill deez). Je vous dis que... (shé voo dee ké...)
 Demander (dmah' dai), to ask (to ask for).
 Prier (preé yai) to pray (to ask kindly. Merci (maissir), thanks. Je vous prie (sh' voo preé) I pray you = if you please.
 Il n'y a pas de quoi (ill nee yah pah d' kwah), do not mention it. A votre service (ah vot' sairviss) (literally: at your service). You are welcome.
 Envoyer (ah' voah' yai), to send. J'envoie (sh' ah' voah), il envoie (ill ah' voah), nous envoyons (noo zah' voahyoh'), vous envoyez (voo zah' voah' yai), ils envoient (ill zah' voah).
 Objective pronouns precede the verb, and me, vous, nous precede la, les, but lui and leur follow la, les.
 French Form: Me donnez-vous le livre? Literally: To me give you the book? English Form: Do you give me the book?
 Oui, je vous le donne. Yes, I to you it give. Yes, I give it to you...
 Lui passez-vous votre crayon? To him pass you your pencil? Do you pass your pencil to him?
 Non, je ne le lui passe pas. No, I not it to him pass. No, I do not pass it to him.
 Le passez-vous à Mlle Lebrun? It pass you to Miss Lebrun? Do you pass it to Miss Lebrun?
 Oui, je le lui passe. Yes, I it to her pass. Yes, I pass it to her.
 Envoyez-vous la lettre à Mlle Duval? Send you the letter to Miss Duval? Do you send the letter to Miss Duval?
 Oui, je la lui envoie. Yes, I it to her send. Yes, I send it to her.
 Donnez-vous le livre à M. H. et Y. ? Give you the book to Messrs. H. & Y. ? Do you give the book to Messrs. H. & Y. ?
 Non, je ne le leur donne pas. No, I not it to them give. No, I do not give it to them.
 Que leur donnez-vous? What to them give you? What do you give them? Que lui dites-vous? What to him tell you? What do you tell him? Vous donne-t-il la plume? To you gives he the pen? Does he give you the pen?
 Oui, il me la donne. Yes, he to me it gives. Yes, he gives it to me.
 M. Leblanc vous passe-t-il le livre? M. Leblanc to you passes he the book? Does Mr. Leblanc pass you the book?
 Oui, il a commandé (imperative), however, the place of the pronouns is after the verb; moi must be used.

LOEW'S CRESCENT
 Téléphone M. 2125
 Matinées, excepté le samedi et le dimanche — 3c, 10c, 15c
 Le soir, excepté le samedi et le dimanche — 10c, 15c, 25c
 Grand pôt de Vaudeville
 Toutes les semaines, et
 10 Nouveaux Représentations de vos artistes
 SONT REPRÉSENTÉES DE 1 à 11 P.M.
 TOUS LES JOURS
 Arrangement de programme, le dimanche et le jeudi

"L'endroit où L'on Mange"
COMUS RESTAURANT
 155 RUE ST. CHARLES
 715 RUE COMMUNE

FLIXIR ALIMENTAIRE DUCRO
 soufre, fer, phosphore, sels, sucre, maltine
 Lait et viande
 Recommandé pour la TUBERCULOSE, MALADIES INFECTUEUSES ET DE LANGUEUR, ANÉMIE, CONVALESCENCE, SÉNILITÉ et MALADIES DE L'ESTOMAC
 Vendu par pharmacies, 2, 201 GENEVA ST., Inc., 39 rue Beckman, New York

Communiqué
 En vue de la publicité donnée à l'égard de la malheureuse affaire qui a eu lieu dans le corridor de l'édifice fédéral jeudi dernier, je sens qu'il est de mon devoir afin de me justifier, de livrer à la publicité le rapport suivant:
 La difficulté entre M. H. Genères Dufour et moi, a été provoquée par le fait, de la réorganisation du chemin de fer Orleans-Kenner, lorsque j'ai insisté à ce que tous les actionnaires ordinaires, non garantis, fussent payés avant qu'une distribution fut faite entre les autres personnes intéressées. M. Dufour n'ayant pas consenti à cette proposition, le résultat a été qu'une nouvelle audience a eu lieu devant le juge Foster, résultant en une mise à prix fixée pour la vente de la propriété qui serait suffisante pour payer tous les créanciers. A cette audience qui a eu lieu le 15 septembre, j'ai tenu un igne d'une façon loyale et véridique dans cette affaire, à propos de la valeur réelle de la ligne, et sur la validité des comptes courants. M. H. Genères Dufour qui était présent en cour, mais qui ne prit pas part aux procédures, s'offrit gratuitement et volontairement comme témoin, se fit mettre sous serment, et déclara que le témoignage que j'avais donné était "absolument faux". A ce moment je n'entendis pas distinctement son témoignage, et pour cette raison je résolus d'en demander une copie au greffier en présence de M. John D. Muller. Le greffier ne put me remettre une copie du témoignage à ce moment, à cause qu'il n'avait pas encore été transcrit, mais me le donna la veille de mon départ de la ville pour ma demeure dans le Mississippi, et je eus pas la chance d'avoir une entrevue avec M. Dufour à ce moment là. A mon retour en ville, à 7 heures 45 du matin, jeudi, je fus avisé que l'affaire du raffinage de la vente de la propriété de la ligne Orleans-Kenner, serait discutée à 10 heures ce jour là devant la cour de district des États-Unis. J'avais été également sommé de comparaitre comme témoin, ce même jour à 11 heures, au palais de justice, à Gretna, dans une autre affaire importante, affectant la ligne Orleans-Kenner. Je me mis immédiatement en communication avec les avocats, leur demandant à renvoyer l'audience devant la cour de district des États-Unis, à quelques jours, afin que je puisse être présent. Comme ils refusèrent, je fis appel au Juge Foster, afin d'obtenir un petit délai, mais je n'eus pas de succès. Toutes les procédures ne durèrent que quelques minutes — il n'y eut pas d'argument. Je m'aperçus que M. Dufour était présent à la cour. C'était la première fois que je le voyais, depuis la lecture de son témoignage. M. Dufour, avec les autres avocats, quittèrent la cour, et je le rencontrai à peu près au milieu du corridor entre la porte de la cour et l'ascenseur, et je lui annonçai avoir lu son témoignage donné le 15, et en déclarant que je réclamais une explication et des excuses, ce qu'il refusa de m'accorder. C'est alors que je fis une affaire personnelle entre M. Dufour et moi, et dont le résultat est connu du public. Je ne crus pas alors, ni maintenant, ne crois pas avoir commis un mépris de cour; je ne fis que ce que tout gentleman peut fait dans les circonstances, recevoir une insulte.

Our French Lesson
 DEUXIÈME LEÇON (Dooz' yaim lissoh). DEUXIÈME LEÇON.
 Me (mè), me or to me.
 Nous (noo), us or to us.
 Vous (voo), you or to you.
 Le (là), him or it. Lui (luee), to him, to her; La (lah), her or it. Les (lah), them. Leur (leur), to them.
 Donner (dunnai), to give.
 Recevoir (reessivoohr), to receive.
 Je reçois (zhé risssoah), il reçoit (ill risssoah), nous recevons (noo risssoah), vous recevez (voo risssoah), ils reçoivent (ill risssoahv)
 Apporter (apporrtai), to bring.
 J'apporte (zhapporrt), il apporte (ill apporrt), nous apportons (noo zapporrtah), vous apportez (voo zapporrtai), ils apportent (ill zapporrt).
 Dire (deer), to say. Je dis (shé dee), il dit (ill dee), nous disons (noo deezoh), ils disent (ill deez). Je vous dis que... (shé voo dee ké...)
 Demander (dmah' dai), to ask (to ask for).
 Prier (preé yai) to pray (to ask kindly. Merci (maissir), thanks. Je vous prie (sh' voo preé) I pray you = if you please.
 Il n'y a pas de quoi (ill nee yah pah d' kwah), do not mention it. A votre service (ah vot' sairviss) (literally: at your service). You are welcome.
 Envoyer (ah' voah' yai), to send. J'envoie (sh' ah' voah), il envoie (ill ah' voah), nous envoyons (noo zah' voahyoh'), vous envoyez (voo zah' voah' yai), ils envoient (ill zah' voah).
 Objective pronouns precede the verb, and me, vous, nous precede la, les, but lui and leur follow la, les.
 French Form: Me donnez-vous le livre? Literally: To me give you the book? English Form: Do you give me the book?
 Oui, je vous le donne. Yes, I to you it give. Yes, I give it to you...
 Lui passez-vous votre crayon? To him pass you your pencil? Do you pass your pencil to him?
 Non, je ne le lui passe pas. No, I not it to him pass. No, I do not pass it to him.
 Le passez-vous à Mlle Lebrun? It pass you to Miss Lebrun? Do you pass it to Miss Lebrun?
 Oui, je le lui passe. Yes, I it to her pass. Yes, I pass it to her.
 Envoyez-vous la lettre à Mlle Duval? Send you the letter to Miss Duval? Do you send the letter to Miss Duval?
 Oui, je la lui envoie. Yes, I it to her send. Yes, I send it to her.
 Donnez-vous le livre à M. H. et Y. ? Give you the book to Messrs. H. & Y. ? Do you give the book to Messrs. H. & Y. ?
 Non, je ne le leur donne pas. No, I not it to them give. No, I do not give it to them.
 Que leur donnez-vous? What to them give you? What do you give them? Que lui dites-vous? What to him tell you? What do you tell him? Vous donne-t-il la plume? To you gives he the pen? Does he give you the pen?
 Oui, il me la donne. Yes, he to me it gives. Yes, he gives it to me.
 M. Leblanc vous passe-t-il le livre? M. Leblanc to you passes he the book? Does Mr. Leblanc pass you the book?
 Oui, il a commandé (imperative), however, the place of the pronouns is after the verb; moi must be used.

LOEW'S CRESCENT
 Téléphone M. 2125
 Matinées, excepté le samedi et le dimanche — 3c, 10c, 15c
 Le soir, excepté le samedi et le dimanche — 10c, 15c, 25c
 Grand pôt de Vaudeville
 Toutes les semaines, et
 10 Nouveaux Représentations de vos artistes
 SONT REPRÉSENTÉES DE 1 à 11 P.M.
 TOUS LES JOURS
 Arrangement de programme, le dimanche et le jeudi

"L'endroit où L'on Mange"
COMUS RESTAURANT
 155 RUE ST. CHARLES
 715 RUE COMMUNE

FLIXIR ALIMENTAIRE DUCRO
 soufre, fer, phosphore, sels, sucre, maltine
 Lait et viande
 Recommandé pour la TUBERCULOSE, MALADIES INFECTUEUSES ET DE LANGUEUR, ANÉMIE, CONVALESCENCE, SÉNILITÉ et MALADIES DE L'ESTOMAC
 Vendu par pharmacies, 2, 201 GENEVA ST., Inc., 39 rue Beckman, New York

Communiqué
 En vue de la publicité donnée à l'égard de la malheureuse affaire qui a eu lieu dans le corridor de l'édifice fédéral jeudi dernier, je sens qu'il est de mon devoir afin de me justifier, de livrer à la publicité le rapport suivant:
 La difficulté entre M. H. Genères Dufour et moi, a été provoquée par le fait, de la réorganisation du chemin de fer Orleans-Kenner, lorsque j'ai insisté à ce que tous les actionnaires ordinaires, non garantis, fussent payés avant qu'une distribution fut faite entre les autres personnes intéressées. M. Dufour n'ayant pas consenti à cette proposition, le résultat a été qu'une nouvelle audience a eu lieu devant le juge Foster, résultant en une mise à prix fixée pour la vente de la propriété qui serait suffisante pour payer tous les créanciers. A cette audience qui a eu lieu le 15 septembre, j'ai tenu un igne d'une façon loyale et véridique dans cette affaire, à propos de la valeur réelle de la ligne, et sur la validité des comptes courants. M. H. Genères Dufour qui était présent en cour, mais qui ne prit pas part aux procédures, s'offrit gratuitement et volontairement comme témoin, se fit mettre sous serment, et déclara que le témoignage que j'avais donné était "absolument faux". A ce moment je n'entendis pas distinctement son témoignage, et pour cette raison je résolus d'en demander une copie au greffier en présence de M. John D. Muller. Le greffier ne put me remettre une copie du témoignage à ce moment, à cause qu'il n'avait pas encore été transcrit, mais me le donna la veille de mon départ de la ville pour ma demeure dans le Mississippi, et je eus pas la chance d'avoir une entrevue avec M. Dufour à ce moment là. A mon retour en ville, à 7 heures 45 du matin, jeudi, je fus avisé que l'affaire du raffinage de la vente de la propriété de la ligne Orleans-Kenner, serait discutée à 10 heures ce jour là devant la cour de district des États-Unis. J'avais été également sommé de comparaitre comme témoin, ce même jour à 11 heures, au palais de justice, à Gretna, dans une autre affaire importante, affectant la ligne Orleans-Kenner. Je me mis immédiatement en communication avec les avocats, leur demandant à renvoyer l'audience devant la cour de district des États-Unis, à quelques jours, afin que je puisse être présent. Comme ils refusèrent, je fis appel au Juge Foster, afin d'obtenir un petit délai, mais je n'eus pas de succès. Toutes les procédures ne durèrent que quelques minutes — il n'y eut pas d'argument. Je m'aperçus que M. Dufour était présent à la cour. C'était la première fois que je le voyais, depuis la lecture de son témoignage. M. Dufour, avec les autres avocats, quittèrent la cour, et je le rencontrai à peu près au milieu du corridor entre la porte de la cour et l'ascenseur, et je lui annonçai avoir lu son témoignage donné le 15, et en déclarant que je réclamais une explication et des excuses, ce qu'il refusa de m'accorder. C'est alors que je fis une affaire personnelle entre M. Dufour et moi, et dont le résultat est connu du public. Je ne crus pas alors, ni maintenant, ne crois pas avoir commis un mépris de cour; je ne fis que ce que tout gentleman peut fait dans les circonstances, recevoir une insulte.

Our French Lesson
 DEUXIÈME LEÇON (Dooz' yaim lissoh). DEUXIÈME LEÇON.
 Me (mè), me or to me.
 Nous (noo), us or to us.
 Vous (voo), you or to you.
 Le (là), him or it. Lui (luee), to him, to her; La (lah), her or it. Les (lah), them. Leur (leur), to them.
 Donner (dunnai), to give.
 Recevoir (reessivoohr), to receive.
 Je reçois (zhé risssoah), il reçoit (ill risssoah), nous recevons (noo risssoah), vous recevez (voo risssoah), ils reçoivent (ill risssoahv)
 Apporter (apporrtai), to bring.
 J'apporte (zhapporrt), il apporte (ill apporrt), nous apportons (noo zapporrtah), vous apportez (voo zapporrtai), ils apportent (ill zapporrt).
 Dire (deer), to say. Je dis (shé dee), il dit (ill dee), nous disons (noo deezoh), ils disent (ill deez). Je vous dis que... (shé voo dee ké...)
 Demander (dmah' dai), to ask (to ask for).
 Prier (preé yai) to pray (to ask kindly. Merci (maissir), thanks. Je vous prie (sh' voo preé) I pray you = if you please.
 Il n'y a pas de quoi (ill nee yah pah d' kwah), do not mention it. A votre service (ah vot' sairviss) (literally: at your service). You are welcome.
 Envoyer (ah' voah' yai), to send. J'envoie (sh' ah' voah), il envoie (ill ah' voah), nous envoyons (noo zah' voahyoh'), vous envoyez (voo zah' voah' yai), ils envoient (ill zah' voah).
 Objective pronouns precede the verb, and me, vous, nous precede la, les, but lui and leur follow la, les.
 French Form: Me donnez-vous le livre? Literally: To me give you the book? English Form: Do you give me the book?
 Oui, je vous le donne. Yes, I to you it give. Yes, I give it to you...
 Lui passez-vous votre crayon? To him pass you your pencil? Do you pass your pencil to him?
 Non, je ne le lui passe pas. No, I not it to him pass. No, I do not pass it to him.
 Le passez-vous à Mlle Lebrun? It pass you to Miss Lebrun? Do you pass it to Miss Lebrun?
 Oui, je le lui passe. Yes, I it to her pass. Yes, I pass it to her.
 Envoyez-vous la lettre à Mlle Duval? Send you the letter to Miss Duval? Do you send the letter to Miss Duval?
 Oui, je la lui envoie. Yes, I it to her send. Yes, I send it to her.
 Donnez-vous le livre à M. H. et Y. ? Give you the book to Messrs. H. & Y. ? Do you give the book to Messrs. H. & Y. ?
 Non, je ne le leur donne pas. No, I not it to them give. No, I do not give it to them.
 Que leur donnez-vous? What to them give you? What do you give them? Que lui dites-vous? What to him tell you? What do you tell him? Vous donne-t-il la plume? To you gives he the pen? Does he give you the pen?
 Oui, il me la donne. Yes, he to me it gives. Yes, he gives it to me.
 M. Leblanc vous passe-t-il le livre? M. Leblanc to you passes he the book? Does Mr. Leblanc pass you the book?
 Oui, il a commandé (imperative), however, the place of the pronouns is after the verb; moi must be used.

LOEW'S CRESCENT
 Téléphone M. 2125
 Matinées, excepté le samedi et le dimanche — 3c, 10c, 15c
 Le soir, excepté le samedi et le dimanche — 10c, 15c, 25c
 Grand pôt de Vaudeville
 Toutes les semaines, et
 10 Nouveaux Représentations de vos artistes
 SONT REPRÉSENTÉES DE 1 à 11 P.M.
 TOUS LES JOURS
 Arrangement de programme, le dimanche et le jeudi

"L'endroit où L'on Mange"
COMUS RESTAURANT
 155 RUE ST. CHARLES
 715 RUE COMMUNE

FLIXIR ALIMENTAIRE DUCRO
 soufre, fer, phosphore, sels, sucre, maltine
 Lait et viande
 Recommandé pour la TUBERCULOSE, MALADIES INFECTUEUSES ET DE LANGUEUR, ANÉMIE, CONVALESCENCE, SÉNILITÉ et MALADIES DE L'ESTOMAC
 Vendu par pharmacies, 2, 201 GENEVA ST., Inc., 39 rue Beckman, New York

Communiqué
 En vue de la publicité donnée à l'égard de la malheureuse affaire qui a eu lieu dans le corridor de l'édifice fédéral jeudi dernier, je sens qu'il est de mon devoir afin de me justifier, de livrer à la publicité le rapport suivant:
 La difficulté entre M. H. Genères Dufour et moi, a été provoquée par le fait, de la réorganisation du chemin de fer Orleans-Kenner, lorsque j'ai insisté à ce que tous les actionnaires ordinaires, non garantis, fussent payés avant qu'une distribution fut faite entre les autres personnes intéressées. M. Dufour n'ayant pas consenti à cette proposition, le résultat a été qu'une nouvelle audience a eu lieu devant le juge Foster, résultant en une mise à prix fixée pour la vente de la propriété qui serait suffisante pour payer tous les créanciers. A cette audience qui a eu lieu le 15 septembre, j'ai tenu un igne d'une façon loyale et véridique dans cette affaire, à propos de la valeur réelle de la ligne, et sur la validité des comptes courants. M. H. Genères Dufour qui était présent en cour, mais qui ne prit pas part aux procédures, s'offrit gratuitement et volontairement comme témoin, se fit mettre sous serment, et déclara que le témoignage que j'avais donné était "absolument faux". A ce moment je n'entendis pas distinctement son témoignage, et pour cette raison je résolus d'en demander une copie au greffier en présence de M. John D. Muller. Le greffier ne put me remettre une copie du témoignage à ce moment, à cause qu'il n'avait pas encore été transcrit, mais me le donna la veille de mon départ de la ville pour ma demeure dans le Mississippi, et je eus pas la chance d'avoir une entrevue avec M. Dufour à ce moment là. A mon retour en ville, à 7 heures 45 du matin, jeudi, je fus avisé que l'affaire du raffinage de la vente de la propriété de la ligne Orleans-Kenner, serait discutée à 10 heures ce jour là devant la cour de district des États-Unis. J'avais été également sommé de comparaitre comme témoin, ce même jour à 11 heures, au palais de justice, à Gretna, dans une autre affaire importante, affectant la ligne Orleans-Kenner. Je me mis immédiatement en communication avec les avocats, leur demandant à renvoyer l'audience devant la cour de district des États-Unis, à quelques jours, afin que je puisse être présent. Comme ils refusèrent, je fis appel au Juge Foster, afin d'obtenir un petit délai, mais je n'eus pas de succès. Toutes les procédures ne durèrent que quelques minutes — il n'y eut pas d'argument. Je m'aperçus que M. Dufour était présent à la cour. C'était la première fois que je le voyais, depuis la lecture de son témoignage. M. Dufour, avec les autres avocats, quittèrent la cour, et je le rencontrai à peu près au milieu du corridor entre la porte de la cour et l'ascenseur, et je lui annonçai avoir lu son témoignage donné le 15, et en déclarant que je réclamais une explication et des excuses, ce qu'il refusa de m'accorder. C'est alors que je fis une affaire personnelle entre M. Dufour et moi, et dont le résultat est connu du public. Je ne crus pas alors, ni maintenant, ne crois pas avoir commis un mépris de cour; je ne fis que ce que tout gentleman peut fait dans les circonstances, recevoir une insulte.

Our French Lesson
 DEUXIÈME LEÇON (Dooz' yaim lissoh). DEUXIÈME LEÇON.
 Me (mè), me or to me.
 Nous (noo), us or to us.
 Vous (voo), you or to you.
 Le (là), him or it. Lui (luee), to him, to her; La (lah), her or it. Les (lah), them. Leur (leur), to them.
 Donner (dunnai), to give.
 Recevoir (reessivoohr), to receive.
 Je reçois (zhé risssoah), il reçoit (ill risssoah), nous recevons (noo risssoah), vous recevez (voo risssoah), ils reçoivent (ill risssoahv)
 Apporter (apporrtai), to bring.
 J'apporte (zhapporrt), il apporte (ill apporrt), nous apportons (noo zapporrtah), vous apportez (voo zapporrtai), ils apportent (ill zapporrt).
 Dire (deer), to say. Je dis (shé dee), il dit (ill dee), nous disons (noo deezoh), ils disent (ill deez). Je vous dis que... (shé voo dee ké...)
 Demander (dmah' dai), to ask (to ask for).
 Prier (preé yai) to pray (to ask kindly. Merci (maissir), thanks. Je vous prie (sh' voo preé) I pray you = if you please.
 Il n'y a pas de quoi (ill nee yah pah d' kwah), do not mention it. A votre service (ah vot' sairviss) (literally: at your service). You are welcome.
 Envoyer (ah' voah' yai), to send. J'envoie (sh' ah' voah), il envoie (ill ah' voah), nous envoyons (noo zah' voahyoh'), vous envoyez (voo zah' voah' yai), ils envoient (ill zah' voah).
 Objective pronouns precede the verb, and me, vous, nous precede la, les, but lui and leur follow la, les.
 French Form: Me donnez-vous le livre? Literally: To me give you the book? English Form: Do you give me the book?
 Oui, je vous le donne. Yes, I to you it give. Yes, I give it to you...
 Lui passez-vous votre crayon? To him pass you your pencil? Do you pass your pencil to him?
 Non, je ne le lui passe pas. No, I not it to him pass. No, I do not pass it to him.
 Le passez-vous à Mlle Lebrun? It pass you to Miss Lebrun? Do you pass it to Miss Lebrun?
 Oui, je le lui passe. Yes, I it to her pass. Yes, I pass it to her.
 Envoyez-vous la lettre à Mlle Duval? Send you the letter to Miss Duval? Do you send the letter to Miss Duval?
 Oui, je la lui envoie. Yes, I it to her send. Yes, I send it to her.
 Donnez-vous le livre à M. H. et Y. ? Give you the book to Messrs. H. & Y. ? Do you give the book to Messrs. H. & Y. ?